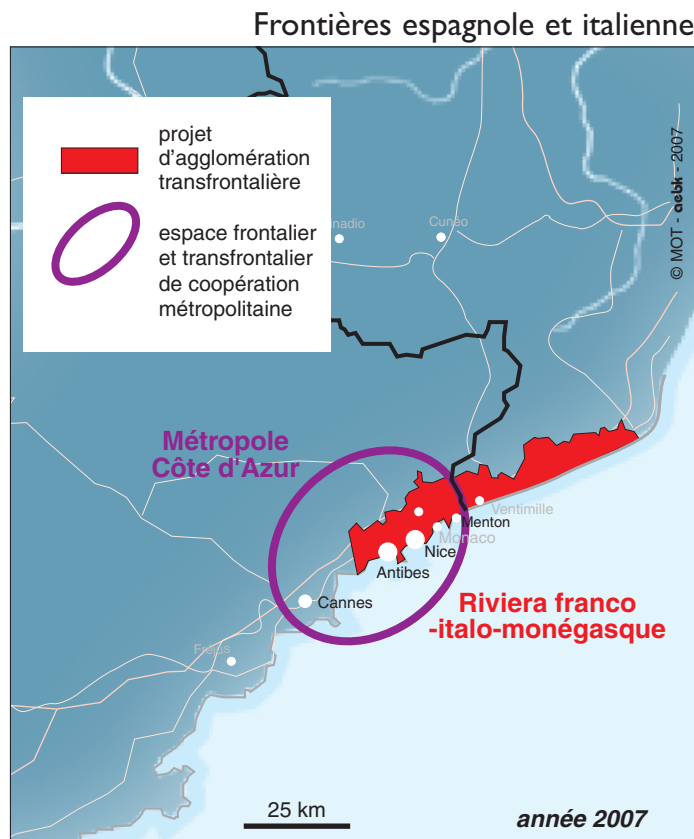
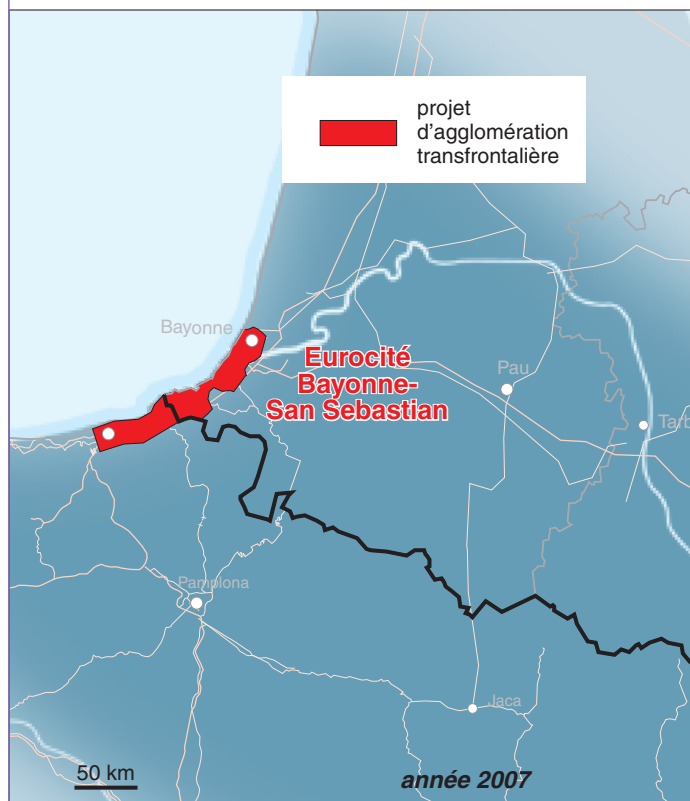


## Les espaces urbains transfrontaliers



## Riviera franco-italo-monégasque

La Riviera franco-italo-monégasque correspond à une bande littorale densément peuplée (environ 150 000 habitants dont 70 000 en France, 50 000 en Italie et 30 000 à Monaco), entrecoupée d'espaces montagneux interstitiels, qui s'étend de Cap d'Ail côté français à San Remo en Italie. Ce territoire littoral transfrontalier est sillonné par de nombreux flux de proximité comme internationaux et de toute nature (tourisme, commerce, santé, emploi...).

Cet espace trinational (France, Italie, Monaco) a la particularité d'être structuré autour de la Principauté de Monaco, Etat extra-communautaire, de loin son premier pourvoyeur d'emplois avec 38 000 occupés massivement par des Français et des Italiens. L'intégration transfrontalière est également résidentielle puisque la Principauté regroupe 30 000 habitants, dont 12 000 Français et 8 000 Italiens. Phénomène récent, un nombre croissant d'Italiens viennent s'installer côté français (plus de la moitié des achats de terrain à Menton sont effectués par des Italiens), voire y créer des entreprises.

Un des enjeux principaux de ce littoral transfrontalier est de lutter contre la pression qui s'exerce de part et d'autre de la frontière sur cet espace contraint entre la mer et la montagne. Victime de sa beauté, il doit faire face à une forte pression touristique, foncière et immobilière sans oublier la saturation croissante de ses infrastructures routières. A terme, le risque consiste en une dégradation irrémédiable de son environnement et à une perte de la qualité de vie qui en fait sa principale attractivité.

Un autre enjeu, plus politique, réside dans l'amélioration de l'intégration de Monaco dans le fonctionnement azuréen et notamment avec les collectivités locales françaises voisines.

La coopération au sein de cet espace littoral commence en 1991 par la signature d'un "protocole d'intention sur la coopération transfrontalière de proximité" entre les maires de Menton et de Vintimille. Puis un



### Frontières espagnole et italienne

Le périmètre d'étude est ébauché à l'échelle transfrontalière en 1993 avec la création du Syndicat Intercommunal pour le Développement Local Transfrontalier, s'étendant de Villefranche-sur-Mer à la frontière et qui mène une réflexion dans un cadre informel avec les communes italiennes frontalières. Les relations se sont accélérées avec la création en 2002 de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française autour de Menton.

En 2005, le territoire côté français a été intégré au projet de coopération métropolitaine, sélectionné par la DIACT et qui comprend également les intercommunalités de Cannes, Antibes et Nice, dans une perspective de mise en cohérence des réflexions d'aménagement et d'organisation à une échelle azurée plus large.

Il n'existe pas sur ce périmètre transfrontalier de structure commune de concertation technique ou politique, ni d'outil de gestion ou de planification commune. Néanmoins, quelques projets ont été réalisés ou souhaités. Citons notamment la coopération interhospitalière entre Menton et la province d'Imperia, le projet LiRiCa (amélioration dans la gestion de l'offre en matière de transports publics transfrontaliers) ou le captage d'eau douce en milieu marin au large de la côte.

### Eurocité basque Bayonne-San Sebastián

L'Eurocité basque Bayonne-San Sebastián s'étend de Bayonne à San Sebastián sur 50km le long de la façade atlantique des Pyrénées, de part et d'autre de la Bidassoa dont l'embouchure marque la frontière franco-espagnole. Cette conurbation littorale transfrontalière de 600 000 habitants a pour principales villes celles de la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz côté français, et San Sebastián côté espagnol.

Cette agglomération transfrontalière constitue un véritable corridor urbain et se situe sur un des principaux axes routiers entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe. Cette situation de point de passage obligé a pour corollaire un nombre élevé de flux à différentes échelles (de proximité comme trans-européens) et de

différentes natures : personnes (travailleurs frontaliers, touristes, patients, étudiants...), véhicules (24 000/jour). Cet espace transfrontalier très attractif, entre mer et montagne, est par conséquent un territoire sous pression, tant en matière de saturation des infrastructures de transports que d'un point de vue foncier et immobilier.

La coopération transfrontalière s'y inscrit dans un contexte de volontarisme très net et repose sur le creuset d'une culture commune. Si ces prémices remontent à l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne en 1986, celle-ci s'est véritablement développée à partir de 1993, date à laquelle un projet d'« Eurocité », a été lancé, associant la Diputación Foral de Guipuzcoa et les communes de Fontarabie et d'Irun du côté espagnol, le District Bayonne-Anglet-Biarritz (devenu depuis communauté d'agglomération) ainsi que de Saint-Jean-de-Luz et d'Hendaye du côté français.

Plusieurs enjeux ont été clairement identifiés à cette époque principalement autour de la problématique des transports (autoroutes, tram-train, ports, aéroports), de la santé (médecine urgentiste), et de la culture (identité et langue basque).

En matière de structuration de cette coopération, un Observatoire transfrontalier Bayonne-San Sebastián a été créé en 1997 sous la forme d'un GEIE, composé exclusivement de la Diputación Foral de Guipuzcoa et du District BAB. Il a été transformé en « Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne-San Sebastián » en 2000. Cette structure est à la fois un outil technique et politique qui a vocation à animer la coopération transfrontalière à travers quatre missions : réaliser ou faire réaliser des études, rechercher des financements, coordonner les initiatives publiques ou privées et développer des initiatives communes à l'égard des instances nationales et de niveau européen. Depuis lors, des projets significatifs ont été réalisés : un document prospectif (Livre Blanc en 2000), une convention transfrontalière relative au traitement des déchets, la création du Consorcio Bidassoa-Txingudi (structure intercommunale transfrontalière rassemblant Hendaye, Irun et Fontarabie) ou sont en cours d'élaboration : projet d'Euro-Institut Atlantique-Pyrénées...